



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025-560

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Régie de recettes Médiathèque
Nomination d'un régisseur mandataire agent de guichet

Le Maire de THIERS,

Vu l'arrêté n°04-1139 du 3 mai 2004, portant institution d'une régie de recettes à la Médiathèque pour l'encaissement des produits d'exploitation de la Médiathèque ;

Vu l'arrêté n°22-F-011 du 28 septembre 2022, portant nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recettes de la Médiathèque ;

Vu l'arrêté n°23-F-023 du 1^{er} décembre 2023, portant modification de la régie de recettes de la Médiathèque ;

Vu l'arrêté n°23-F-024 du 1^{er} décembre 2023, portant nomination de mandataires agents de guichet de la régie de recettes de la Médiathèque ;

Vu l'arrêté n°2025-316 du 05 mai 2025, portant nomination d'un régisseur suppléant de la régie de recettes de la Médiathèque ;

Considérant l'avis du comptable valant agrément du 15 septembre 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Est nommé régisseur mandataire agent de guichet de la régie de recette de la Médiathèque :

- Madame Lorène WAGNER à compter du 13 août 2025

ARTICLE 2 :

Le mandataire agent de guichet devra présenter les registres, les fonds et les formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 3 :



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-560

Le mandataire agent de guichet appliquera, les dispositions réglementaires notamment celle relative à l'obligation qui leur est faite d'établir procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre régisseurs, de la caisse, des valeurs ou des justifications.

ARTICLE 4 :

Le mandataire agent de guichet ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur général des services de la Commune de Thiers,
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Thiers,
- Au régisseur titulaire et au régisseur mandataire.

Fait à THIERS, le 15 septembre 2025.

Le Responsable du SGC de Thiers,

Le Maire,

Laurent MASSON
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE THIERS
Avenue du Bon Repos
BP 72
63307 THIERS



Stéphane RODIER

Vu pour acceptation

Vu pour acceptation

Le régisseur titulaire

Le régisseur mandataire

Géraldine MARQUET

Wagner

Géraldine MARQUET

Lorène WAGNER

